



# **L'acceptation d'un projet EMR, clef de sa réussite.**

**Brest – 10 octobre 2012**



## Sommaire

---

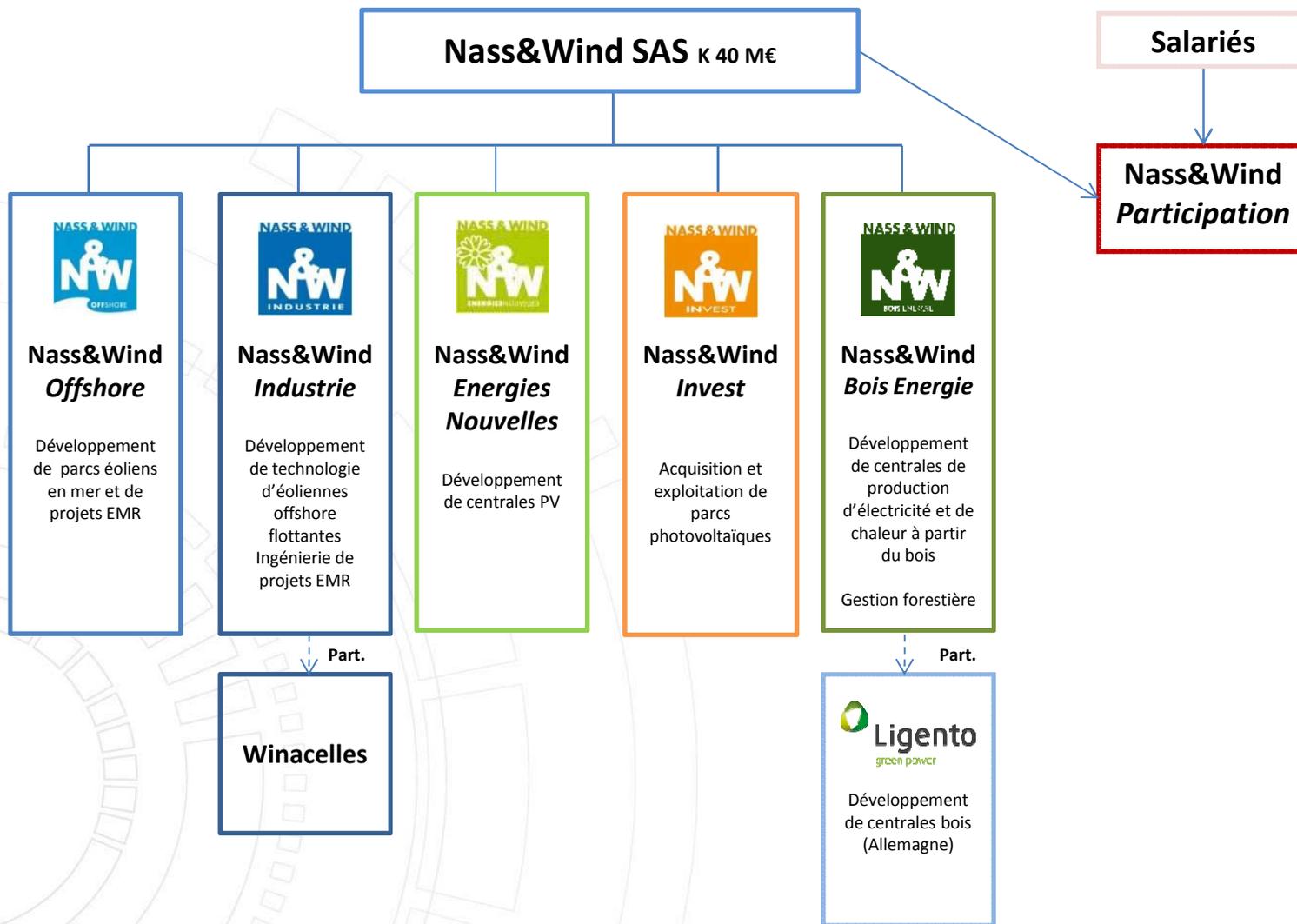
1. Le groupe Nass&Wind
2. Un projet EMR : politique nationale, répercussions locales
3. Le développeur, maillon local du projet
4. La concertation au cœur des projets EMR
5. D'un projet de production d'électricité à un projet d'aménagement du territoire



# 1. Le groupe Nass&Wind



# Le groupe Nass&Wind en 2012



Ce document est la propriété exclusive de Nass&Wind Offshore



# Nass&Wind Offshore

## ➤ Appel d'offres – Round I

**Nass&Wind SAS**

Un site développé par N&WO lauréat à l'appel d'offre : **Saint-Nazaire**.  
Projet piloté par le consortium EDF-EN / DONG Energy.

Missions confiées à N&WO :

- constitution du dossier de demande d'autorisations (Etude d'impact incluse),
- concertation auprès des parties prenantes locales.



**Nass&Wind  
Offshore**

Développement de  
projets Energie  
Marine  
Renouvelable (dont  
éolien en mer)

## ➤ Appel d'offres – Round II et III

Plusieurs sites identifiés par N&WO sont en cours de développement.  
N&WO s'associera à nouveau avec un consortium (non encore défini à ce jour) afin de répondre aux futurs appels d'offres.



## 2. Un projet EMR : politique nationale, répercussions locales



## Les spécificités d'un projet de parc EMR

---

### ➤ Des projets innovants en France :

#### **Nouvelles technologies en cours de développement :**

- produits à développer,
- R&D à valoriser,
- une filière industrielle .

#### **Différents territoires concernés :**

- domaine littoral, espace très convoité bénéficiant d'une forte attractivité, avec des identités fortes,
- domaine marin, espace « confidentiel ».



## Les spécificités d'un parc éolien en mer

---

- **Des projets de grande envergure**
  - des investissements conséquents,
  - des aménagements multiples en mer,
  - des aménagements nombreux sur le littoral,
  - des constructions d'usines,
  - des projets sur trente ans.
- **Des projets qui dépassent le cadre local**
  - des engagements européens,
  - la mise en œuvre d'une politique nationale,
  - des débats de société (choix énergétiques, orientations industrielles).



### 3. Le développeur : maillon local du projet



## Les acteurs d'un projet EMR

---

### ➤ L'Etat :

- \* développement d'une politique nationale, assurance, d'une cohérence,
- \* garantie de l'achat de l'électricité.

### ➤ Un énergéticien :

- \* financement du projet,
- \* construction, exploitation et démantèlement du parc.

### ➤ Des industriels :

- \* construction des différents composants du parc,
- \* création de nouvelles filières.



## Les acteurs d'un projet EMR

---

### ➤ Un développeur, acteur local et premier porteur de risques :

- \* identification des sites,
- \* initiation des premières études,
- \* organisation de la concertation,
- \* évaluation du site.



## Objectifs des porteurs d'un projet EMR

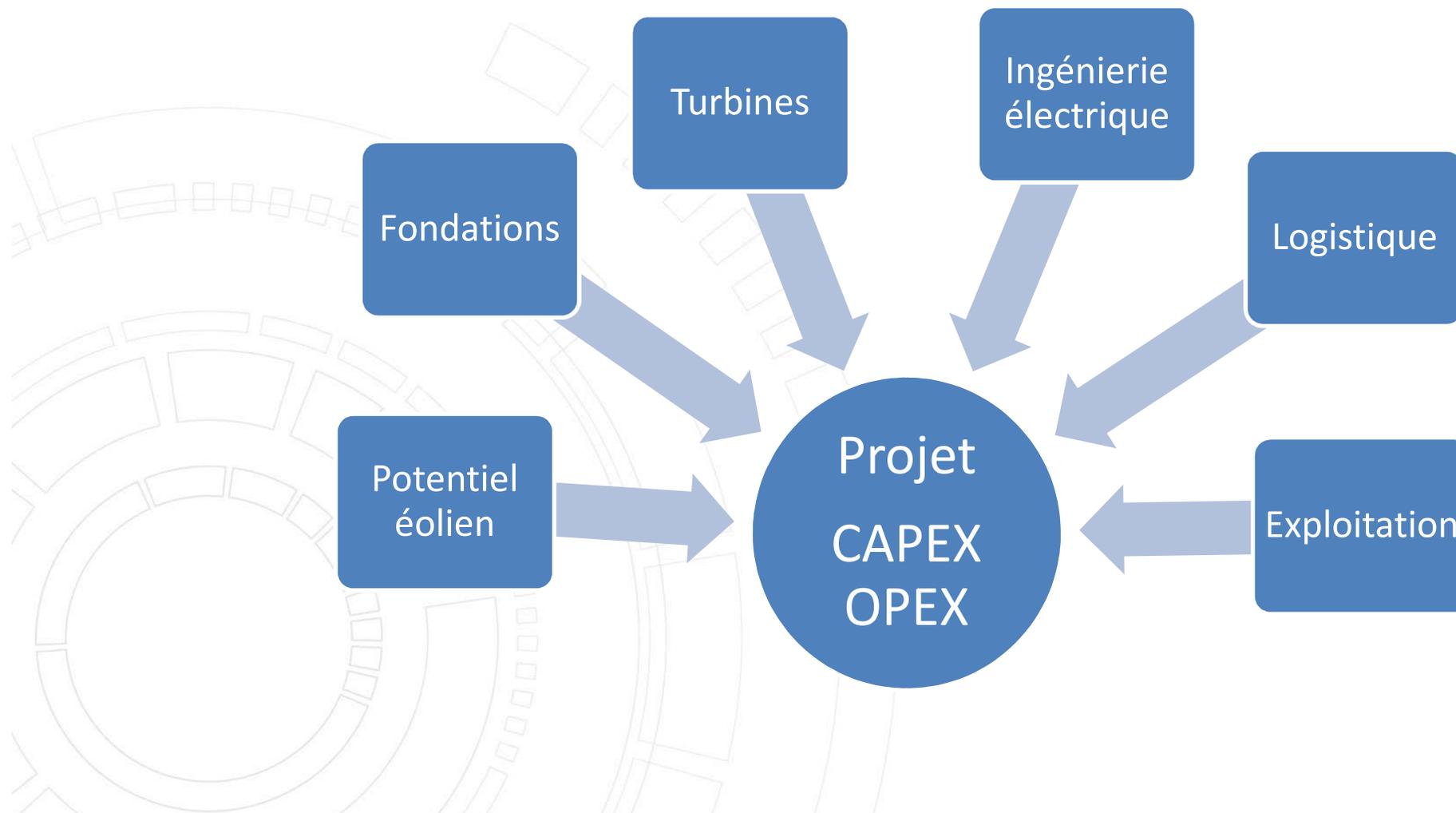
---

### Le projet doit :

- \* disposer d'un projet techniquement fiable garantissant une bonne rentabilité économique,
- \* bénéficier de la meilleure acceptation possible pour faciliter la vie du projet à chaque stade.



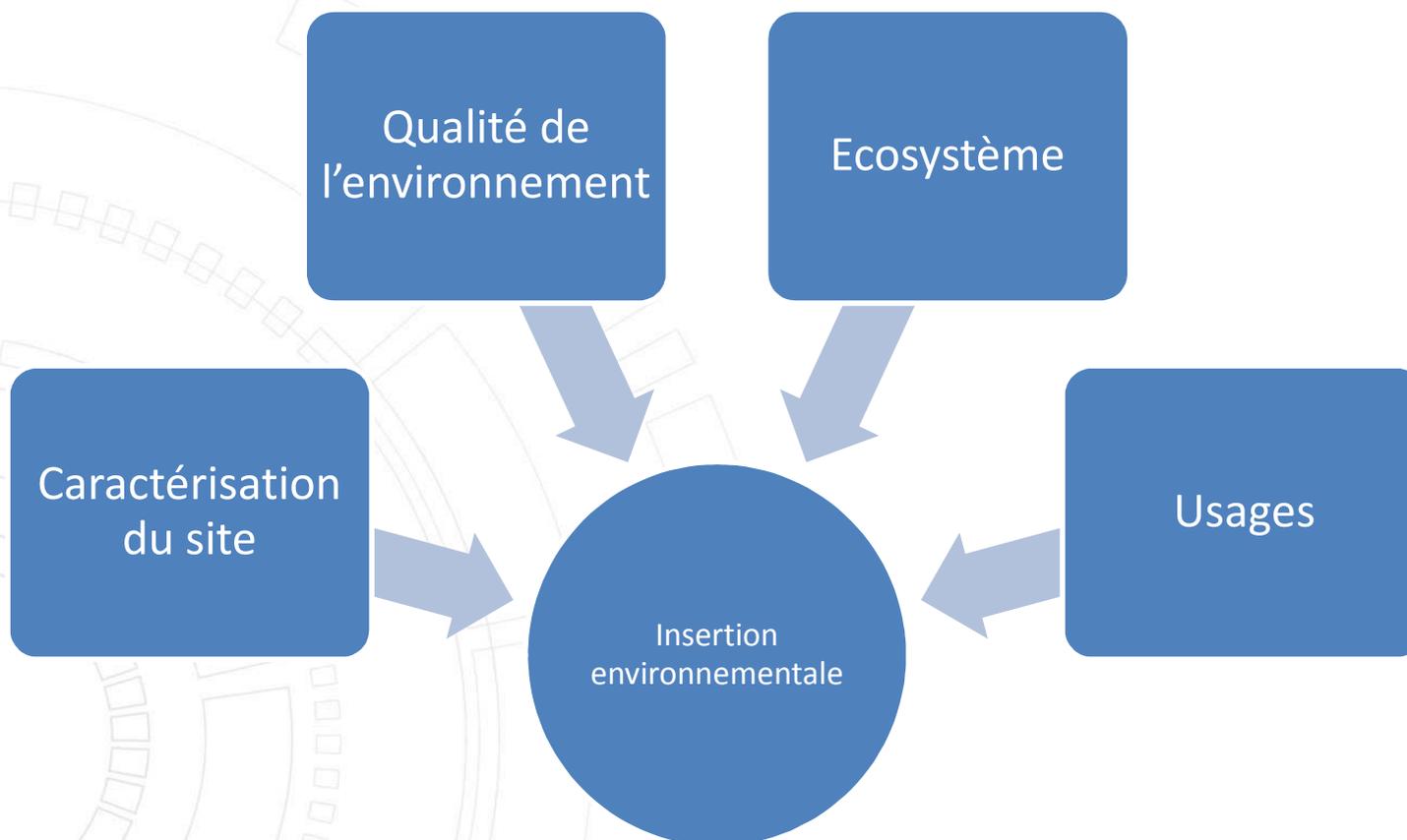
## Les actions du développeur : ébaucher un projet technique



Ce document est la propriété exclusive de Nass&Wind Offshore



## Les actions du développeur : identifier les enjeux environnementaux

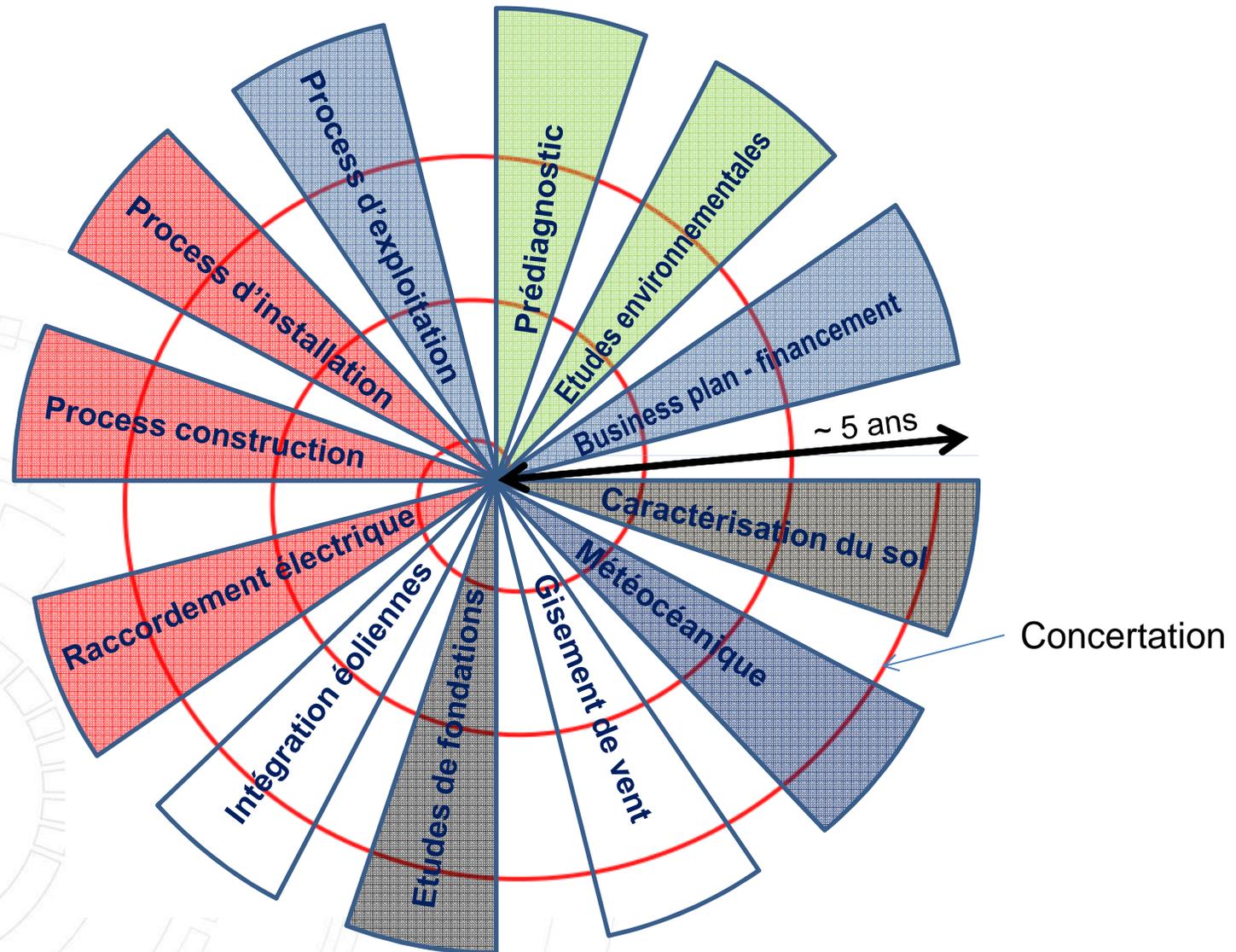




## 4. La concertation au cœur des projets EMR



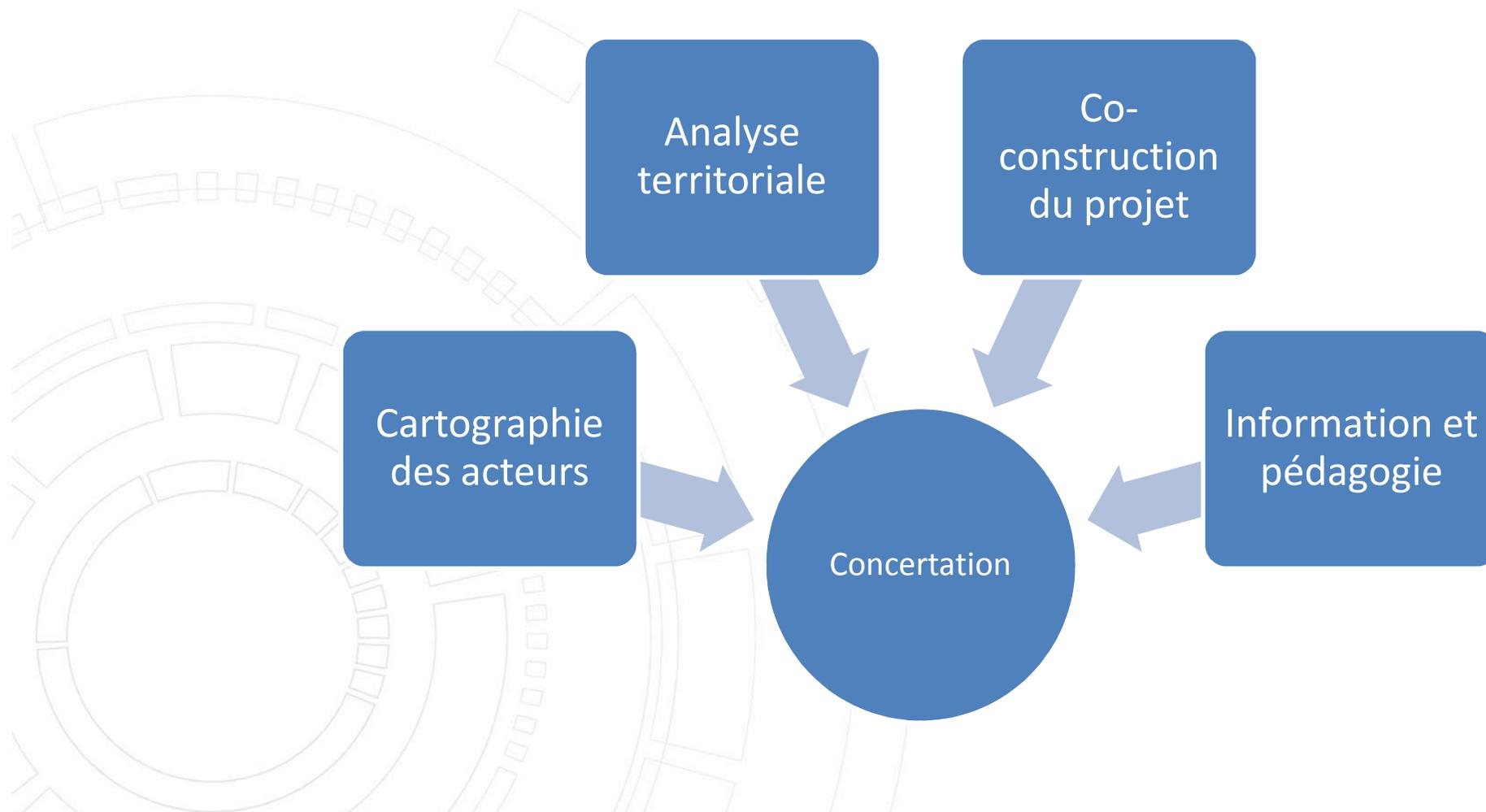
# La concertation au cœur du processus de développement



Ce document est la propriété exclusive de Nass&Wind Offshore



## Les actions du développeur : mettre en œuvre la concertation





## 5. D'un projet de production d'électricité vers un projet d'aménagement du territoire



## La concertation au cœur du processus de développement

**L'acceptation concerne deux catégories de parties-prenantes :**

➤ **L'Etat, à l'origine du projet, délivre l'autorisation de construire.**

\* l'appel d'offre : grille de critères notés ou non incluant notamment le travail de concertation réalisé en amont,

\* processus codifié, imposé au porteur de projet et respectant un calendrier :

- dossier réglementaire,
- concertation « réglementaire » débat public, instance de concertation, enquête publique...

**Dans ce processus, les acteurs locaux ne sont que consultés.  
frustration ?**



## La concertation au cœur du processus de développement

### ➤ Les acteurs du territoire :

- \* incontournables pour acceptation et identité locales du projet.

Mais projet en DPM donc aucune influence directe sur le projet (au mieux rôle consultatif).

### **La concertation « permanente » enrichit la concertation pilotée par les instances publiques :**

- \* enjeux clefs déjà identifiés,
- \* projet précédemment expliqué, évolution déjà partagée,
- \* parties prenantes mobilisées plus facilement,
- \* contact direct entre les porteurs de projets et le territoire pour une personnalisation du projet (facteur humain primordial).



## Un projet de développement durable

---

**L'acceptation d'un projet est le résultat de deux types d'actions :**

➤ **Actions rendues obligatoires par la réglementation :**

\* réaliser un projet respectueux de l'environnement humain et naturel dans lequel il est inséré (obligation réglementaire : état initial, identification des impacts, mesures « compensatoires »).

➤ **Actions qui ressortent de l'éthique et de la qualité du développeur.**  
**Ces deux critères s'évaluent à sa capacité à :**

\* inciter les acteurs locaux à capitaliser sur le projet pour impulser de nouvelles dynamiques du territoire ;  
\* recentrer le projet sur le territoire qu'il influence ;  
\* redonner une capacité d'orientation et de décision aux parties prenantes locales .



## Des questions ?



### Contacts :

Concertation : Marie-Carole de Kerizouet  
[mc.dekerizouet@nass-et-wind.com](mailto:mc.dekerizouet@nass-et-wind.com)

Etudes : Philippe Pervès  
[philippe.perves@nass-et-wind.com](mailto:philippe.perves@nass-et-wind.com)



Ce document est la propriété exclusive de Nass&Wind Offshore

**Nous contacter :**

**Nass&Wind Offshore**  
1 rue d'Estienne d'Orves  
Base de Keroman  
56100 Lorient

Tél. : 02-97-37-56-06  
Fax : 02-97-37-56-54  
contact@nass-et-wind.com  
www.nass-et-wind.com